

BORDEREAU DES PRIX

AVERTISSEMENT

Les prix définis dans le présent bordereau des prix tiennent compte des stipulations de l'ensemble des pièces du marché et notamment des plans et du CCTP. Ils tiennent compte des sujétions du contrôle extérieur et des travaux sous circulation (conséquences des travaux sur les conditions de circulation (bouchons et ralentissements), et l'impact que cela peut avoir sur les approvisionnements et le rendement de l'entreprise.

Les prix définis dans le présent bordereau des prix incluent les dépenses indiquées à l'article 3.2.1 du CCAP

Tous les montants figurants dans le présent bordereau de prix sont exprimés en euros.

N°des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT (chiffres)
1	<u>INSTALLATIONS DE CHANTIER</u> Ce prix rémunère, forfaitairement, l'ensemble des frais engagés par l'entrepreneur relatif à l'établissement et à l'entretien des installations de chantier conformément à l'article 31 du CCAG Travaux ainsi qu'au CCTP, ainsi que leur repli à l'achèvement des travaux. Ce prix comprend notamment : • l'établissement du projet des installations de chantier ; • l'amenée, l'installation et le repli de tous les matériels et du personnel nécessaire au bon déroulement du chantier ; • l'amenée, l'installation, la maintenance et le repli de la signalisation de chantier nécessaire pour les accès chantier ; • l'entretien et le nettoyage des chaussées et dépendances empruntées par les véhicules du chantier, à l'initiative de l'entreprise ou à la demande du maître d'œuvre ; • les équipements et toutes les installations prévues par le PPSPS de chaque entrepreneur, ayant reçu l'accord du coordonnateur SPS, et des organismes habilités ; • toutes dispositions nécessaires à la réalisation des travaux de nuit et au maintien de la circulation de jour ; • les raccordements aux réseaux divers ; • la remise en état des lieux et le nettoyage après achèvement des travaux. Il est rémunéré en deux fractions : • 70 % après réalisation des installations, amenée à pied d'œuvre des matériels ; • 30 % après constatation du repli du matériel et des installations, enlèvement des matériaux en excédent et remise en état des lieux. <u>LE FORFAIT :</u>	
2	<u>ÉTUDES D'EXÉCUTION</u> Ce prix rémunère, forfaitairement, la totalité des prestations d'études d'exécution avec l'établissement des plans d'exécution des travaux et des autres documents d'exécution relatifs à l'ensemble des travaux, conformément au CCTP et aux pièces du présent marché. Ce prix comprend notamment : • Les contacts avec les services concessionnaires concernés ; • Les plans, les notes de calcul et tous les autres documents d'exécution ; • la réalisation des plans d'exécution nécessaires à la réalisation des travaux, à partir des indications et des plans fournis par le maître d'œuvre qui devront être vérifiés, complétés autant que de besoin et adaptés au terrain par l'entrepreneur ; • les frais relatifs aux personnels, fournitures et moyens matériels mis en œuvre pour ces études ; • les reprises éventuelles des documents suite à l'avis du maître	

N°des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT (chiffres)
	d'œuvre avant son VISA ; - la reproduction des documents en version papier en 2 exemplaires et en format informatique pour avis ; - la reproduction des documents visés par le maître d'œuvre en version papier en 2 exemplaires et en format informatique ; - les frais d'élaboration du programme échancier de construction, états prévisionnels des montants de travaux, modes d'exécution détaillés sous formes de procédures. Ce prix sera réglé en une seule fois après visa des études et plans d'exécution nécessaires à l'ensemble des travaux. <u>LE FORFAIT :</u>	
3	<u>FRAIS LIÉS À L'ASSURANCE QUALITÉ</u> Ce prix rémunère forfaitairement l'ensemble des prestations relatives à l'assurance de la qualité pour l'ensemble du chantier, à savoir : - les frais d'établissement et de suivi du Plan d'Assurance Qualité ; - le responsable des essais de laboratoire chargé du suivi du Plan Qualité et de la rédaction de rapports hebdomadaires de synthèse, des fiches de suivi (contrôle interne et externe), ainsi que le personnel qualifié nécessaire au bon fonctionnement du laboratoire ; - l'amenée et l'installation du laboratoire et du matériel nécessaires à la réalisation des essais et mesures prévus au CCTP ; - la fourniture, l'installation, l'équipement et le repli des locaux à usage de laboratoire ; - tous les frais d'entretien et de fonctionnement du laboratoire ; - les frais de démontage et enlèvement en fin de chantier ; - la totalité des essais nécessaires à la réalisation des travaux, à effectuer dans le cadre du contrôle intérieur défini au CCTP et au PAQ, ainsi que les vérifications topographiques à effectuer dans le cadre du contrôle de conformité défini au CCTP et établies par un géomètre pendant toute la durée du chantier. Pour chaque essai, ils comprennent notamment les déplacements ; le prélèvement ; l'élaboration et l'essai proprement dit ; la remise du compte-rendu d'essai dans les conditions définies au marché ; la réfection le cas échéant (carottes...). Il sera payé en trois fractions : 30 % à la fin de la période de préparation ; 50 % ventilés au cours de l'exécution des travaux ; 20 % après acceptation du dossier de récolement de l'ouvrage. <u>LE FORFAIT :</u>	
4	<u>DOSSIER DES OUVRAGES EXÉCUTÉS (D.O.E)</u> Ce prix rémunère forfaitairement l'ensemble des prestations et frais de	

N°des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT (chiffres)
	toute nature liés à la constitution, ainsi qu'à l'ensemble des mises à jour (en particulier pendant toute la période de garantie), du dossier de récolement de l'ensemble des prestations et des travaux conformément au CCTP et aux pièces du présent Marché. Il comprend notamment : • les plans d'exécutions conformes aux ouvrages exécutés, • les fiches produit agréées, • les fiches de suivi et de contrôle d'exécution, • les PAQ et les documents associés, PPSPS, PRE et SOSED, les fiches d'entretien spécifiques éventuels. Ce prix s'applique après validation du DOE par le maître d'œuvre. <u>LE FORFAIT :</u>	
5	<u>FOURNITURE, TRANSPORT, POSE ET DÉPOSE DE PANNEAUX D'INFORMATION</u> Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture, le transport, la pose et la dépose de panneau d'information générale de chantier. Ce prix comprend notamment : – la réalisation d'un panneau d'information générale conforme au CCTP. – la fourniture à pied d'œuvre du panneau (3.00 m x4.00 m) et de ses supports ; – la pose du panneau y compris la réalisation des massifs d'ancrage nécessaires y compris la réalisation des fouilles et l'aménagement du béton, – le nettoyage et la maintenance du panneau pendant toute la durée des travaux, – la dépose du panneau et la démolition du massif d'ancrage à la fin des travaux y compris le rebouchage des fouilles si besoin, l'évacuation de ces produits, conformément au PSED, – les redevances éventuelles aux propriétaires des terrains d'implantation, – la remise en état des lieux. Ce prix sera rémunéré, à l'unité, en deux fractions : • 50 % après les opérations de pose ; • 50 % après les opérations de dépose et de remise en état des lieux. <u>L'UNITÉ :</u>	
6	<u>SIGNALISATION DE CHANTIER</u> Ce prix rémunère forfaitairement l'aménée, la mise en place, l'exploitation, la surveillance, le remplacement s'il y a lieu de jour comme de nuit et le repliement en fin de travaux des dispositifs de signalisation des chantiers. Cette signalisation sera de grande gamme pour la RN1, gamme normale pour les RD et de CLASSE 2 et renforcée de nuit par de la signalisation lumineuse.	

N°des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT (chiffres)
	Il est à préciser que pour tout manquement à l'une des prescriptions de l'article 8-4 du C.C.A.P. de jour comme de nuit constatée par le maître œuvre ou son représentant, entraîne l'application pour ce même jour d'une pénalité conformément à l'article 4-4-6 du CCAP sans préjudice dans l'application des mesures contenues dans l'article 31 du CCAG. Ce prix comprend également ; - toutes sujétions liées à la mise en place de déviations localisées de circulation. - toutes sujétions liées à la mise en place d'un balisage de l'axe et des rives de la chaussée avec des K5C, ceci jusqu'au rétablissement de la signalisation horizontale. Ce balisage sera mis en place à l'avancement du chantier et au plus tard à 18h00 le soir lors du rétablissement de la circulation sur 2 voies et au plus tard 5 h du matin pour les travaux sur giratoire. 70 % en début de chantier 30 % en fin de chantier Il est rémunéré en deux fractions : - 75 % à la mise en place de la signalisation temporaire en début de chantier, - 25 % à l'effacement de la signalisation temporaire en fin de chantier. <u>LE FORFAIT :</u>	
10	<u>RABOTAGE DE STRUCTURES BITUMINEUSES DE NUIT</u> Ces prix rémunèrent, au mètre carré constaté contradictoirement, le rabotage de chaussées de tout type. Il s'applique aux zones de chaussée à raboter selon les prescriptions du CCTP et/ou les indications du maître d'œuvre, quels que soient les matériaux bitumineux, les conditions d'accès, les engins à utiliser et les surfaces à raboter. Il comprend le sciage et les engravures. Les rabotages devront être réalisés selon les caractéristiques des profils en travers du projet. Ces prix comprennent notamment : • l'amené et le repli du matériel de rabotage ; • l'analyse, de la teneur en HAP, des matériaux bitumineux ; • l'identification des couches d'enrobés concernées ; • le rabotage d'enrobés ; • l'évacuation des produits du rabotage ; • le chargement, le transport ,le déchargement et la valorisation ou recyclage des produits issus du rabotage au lieu de réemploi, de retraitement ou de dépôt, conformément au PGED et à la législation ; • le balayage soigné, soit mécaniquement, soit à la main, des surfaces rabotées.	

N°des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT (chiffres)
10a	<u>RABOTAGE DE STRUCTURES BITUMINEUSES DE NUIT</u> Ce prix, défini ci-dessus, s'applique au mètre carré pour un rabotage allant jusqu'à 0,10 m ($\leq 0,10$ m) conformément au CCTP. L'épaisseur de rabotage prise en compte sera l'épaisseur médiane, déterminée à partir des profils en travers. Ce prix comprend également les engravures. <u>LE MÈTRE CARRÉ :</u>	
10b	<u>PLUS-VALUE DE RABOTAGE DES STRUCTURES DE CHAUSSÉES AU-DELÀ DE 10 CM</u> Ce prix est une plus-value au prix 208a et s'applique, au mètre carré, pour un rabotage allant au-delà de 0,10m ($>0,10$ m). L'épaisseur de rabotage prise en compte sera l'épaisseur médiane, déterminée à partir des profils en travers. Ce prix comprend également les engravures. <u>LE MÈTRE CARRÉ :</u>	
10c	<u>EVACUATION EN ISDND DES MATÉRIAUX BITUMINEUX CONTENANT DES HAP DONT LA CONCENTRATION EST COMPRISE ENTRE 51 ET 500 MG/KG</u> Ce prix rémunère, à la tonne, la prise en charge de matériaux bitumineux ayant une concentration en HAP comprise entre 51 et 500 mg/kg ($51 \leq [\text{HAP}] < 500$ mg/kg), en installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), centre d'enfouissement technique de classe 2 ou en centre de revalorisation (réemploi à froid peut-être envisagé). Ce prix comprend : • le tri sélectif des matériaux contenant des HAP ; • le cas échéant, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) ; • la prise en charge en ISDND des matériaux. La quantité prise en compte, en tonne, résulte de la totalisation des bons de pesées (provenant du centre d'enfouissement ou de celui de revalorisation) remis au représentant du maître d'œuvre. <u>LA TONNE :</u>	

N°des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
11	<u>COUCHE D'ACCROCHAGE</u> Ce prix rémunère, au mètre carré, la réalisation d'une couche d'accrochage, y compris la fourniture d'émulsion, avant la mise en œuvre de chaque couche de matériaux enrobés, dans les conditions prévues au CCTP. Il comprend notamment : • la préparation des supports (balayage notamment) ; • la fourniture, le transport et l'épandage des produits (liants, dopes, etc.) ; • le surdosage éventuel demandé par le maître d'œuvre ; • la protection des accotements (bordures, etc.) ; • les frais d'immobilisation de l'atelier de mise en œuvre en fonction du phasage des travaux ; • <i>l'épandage de lait de chaux, après la rupture cationique de la couche ;</i> • le nettoyage des zones environnantes. Il s'applique au mètre carré de surface enduite, quelle que soit la largeur de la couche d'accrochage réalisée et le nombre d'interventions. <u>LE MÈTRE CARRÉ :</u>	
12	<u>MATÉRIAUX BITUMINEUX</u> Ces prix rémunèrent à la tonne, la réalisation des différentes couches de chaussée en matériaux enrobés de bitumes, tels que bétons bitumineux, graves bitumes, conformément au CCTP et suivant les profils en travers types du marché. Ce prix comprend notamment : • l'étude de formulation des produits bitumineux ; • les frais et opérations de contrôle externe qui comportent notamment la planche de vérification et d'essai de compactage, les épreuves de convenance, les vérifications des réglages des matériels ; • les frais de fourniture et de stockage de tous les constituants avec l'organisation des livraisons et du stockage ; • tous les frais de fabrication ; • l'organisation des ateliers et la coordination des approvisionnements ; • le chargement et le pesage des camions de transport ; • le bâchage des camions ; • le transport sur chantier des produits bitumineux ; • le balayage préalable de la surface à enduire ; • la mise en place des dispositifs de repérage pour l'implantation des couches de matériaux ; • la mise en place, le réglage et l'utilisation d'un système d'asservissement de l'engin de répandage à un dispositif de guidage en nivellement ; • le déchargement, le répandage, le réglage et le compactage des matériaux ;	

N°des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	• toutes sujétions d'exécution liées aux joints longitudinaux et transversaux conformément aux spécifications du CCTP ; • toutes sujétions d'exécution liées aux raccordements aux voies existantes ; • toutes sujétions spéciales relatives à la mise en œuvre sur ouvrage d'art (vibrage interdit) et sur tranchées d'assainissement ; • toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre manuelle ; • toutes sujétions de mise en œuvre sous circulation ; • la remise en place des points d'implantation d'axes. Ces prix s'appliquent, quels que soient le mode et les conditions de mise en œuvre des matériaux nécessités par les travaux, à la tonne de matériaux fournis et mis en œuvre, résultant de la totalisation des bons de pesée remise au représentant du maître d'œuvre sur les lieux de mise en œuvre, à l'exclusion des quantités de matériaux refusés par le Maître d'œuvre pour non-respect par l'entrepreneur des clauses contractuelles et dans les limites des tolérances fixées par le CCTP.	
12a	<u>GRAVE BITUME 0/14, CLASSE 4 (GB4)</u> Ce prix s'applique à la tonne de matériaux de type grave bitume 0/14 de classe 4 mis en œuvre sur chaussée. <u>LA TONNE :</u>	
12b	<u>BÉTON BITUMINEUX SEMI-GRENU 0/10, CLASSE 3 (BBSG3) AU LIANT MODIFIÉ</u> Ce prix s'applique à la tonne de matériaux de type Béton Bitumineux Semi-Grenu 0/10 de classe 3, au liant modifié mis en œuvre sur chaussée. <u>LA TONNE :</u>	
13	<u>GÉOGRILLE</u> Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la mise en œuvre de géogridde (de largeur : 1 m) conformément au CCTP. Ce prix comprend notamment : • le plan de pose ; • les sujétions d'implantation (matériaux complémentaires, contraintes de mise en œuvre, etc.) ; • la prise en charge en dépôt ; • le transport au lieu d'utilisation ; • le déroulage et le découpage des lés ; • l'utilisation et le surdosage d'enduit d'accrochage ; • l'assemblage des lés par couture à la machine à coudre ou par recouvrement de 0,15 m minimum dans le sens longitudinal et de 0,25 m dans le sens transversal (y compris les systèmes de calage ou ouvrages spécifiques nécessaires pour sa stabilité) ; • l'évacuation conformément au PGED de la géogridde endommagée.	

N°des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
	Ce prix s'applique, au mètre posé, mesuré sans tenir compte des recouvrements ; il tient compte de toutes les sujétions de mise en œuvre y compris les coutures éventuelles. <u>LE MÈTRE LINÉAIRE :</u>	
14	<u>DÉRASEMENT D'ACCOTEMENT</u> Ce prix rémunère au mètre linéaire, l'arase des accotements. Il comprend notamment : • L'amené et le repli du matériel sur le chantier. • Le fauchage et dérasement des accotements herbeux jusqu'au fossé . • Le réglage jusqu'au bord du fossé. • L'évacuation des matériaux excédentaires et leur mise en dépôt en accord avec le Maître d'œuvre Y compris toutes sujétions d'exécution. <u>LE MÈTRE LINÉAIRE</u>	
15	<u>CURAGE DE FOSSÉS</u> Ce prix rémunère au mètre linéaire le curage de fossé. Il comprend : • l'amené et le repli de l'engin de curage • L'extraction au godet trapézoïdal, le chargement et le transport des matériaux, le déchargement en un lieu agréé par le maître d'œuvre avec le réglage du lieu de dépôt. • Les moyens en matériel et humain nécessaires à l'exécution de la prestation, • Toutes sujétions liées à la maintenance de l'écoulement de l'eau et la présence de réseau. Les quantités prises en compte seront mesurées à l'issue des travaux. <u>LE MÈTRE LINÉAIRE</u>	

N° de prix	Désignation des prix et prix exprimés en toutes lettres	Prix HT (chiffres)
20	<u>FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE MARQUAGE EN RÉSINE ENDUIT A CHAUD DE TYPE VNTP STRUCTURE (TYPE B)</u> Ce prix rémunère au Forfait, la réalisation de la signalisation horizontale sur l'ensemble des chaussées réalisées. Elle comprend les lignes de tous types avec u = 6 cm, les cédez le passage et STOP d'une largeur de 50cm, les marquages kilométriques, les flèches et comprend : • le nettoyage des parties de chaussées concernées ; • le séchage éventuel du support ; • le pré marquage ; • le transport, la fourniture et la mise en œuvre de résine routière (VNTP) de couleur blanche, en continu ou en discontinu et de classe P6 minimum ; • le transport, la fourniture et la mise en œuvre du billage. • le transport, la fourniture et la mise en œuvre du matériel VNTP.	
21	<u>EFFACEMENT DE MARQUAGE DE TOUTES NATURES</u> Ce prix rémunère au mètre linéaire mesuré en place, y compris les vides, la réalisation de l'effacement de lignes de tous types. Il comprend notamment : • le repérage des parties de chaussées concernées, conformément aux plans fournis ; • le transport, la fourniture et la mise en œuvre d'un procédé d'effacement validé par le maître d'œuvre ; • le nettoyage et le séchage éventuel de la chaussée ; • l'effacement ne devra laisser aucune marque sur la chaussée ; • toutes sujétions d'exécution. <u>LE MÈTRE LINEAIRE :</u>	

Fin du Bordereau des Prix